



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 8 avril 2021

Rapporteure : Madame Anne BARBET

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUÉHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA,
M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

21 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a, depuis plusieurs années, approuvé la démarche de mise en place d'un règlement d'attribution de subventions ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations subventionnées par la Commune.

Il convient aujourd'hui d'identifier les modalités de financement de la Commune auprès des associations :

- Attribution de subventions de 1 € à 4999 € sur vote du Conseil municipal,
- Attribution de subventions de 5000 € à 22 999 € sur vote du Conseil municipal et selon une convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès d'une durée de 3 années, selon le modèle type ci-joint,
- Attribution de subventions de 23 000 € et plus, sur vote du Conseil municipal et selon une convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès d'une durée de 3 ou 4 années, donnant lieu à délibération distincte,

CONSIDERANT qu'il convient de définir le montant de la partie en numéraire allouée aux associations pour l'exercice budgétaire 2021,

CONSIDERANT que les associations concernées ont bien enregistré leur demande par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété,

Vu les obligations du décret n° 2001-4965 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 (le terme de subvention nouvellement défini comprend une partie d'aide en numéraire, la valorisation des locaux, matériels et aides diverses de la Commune),

Vu les tableaux joints en annexe,

Vu le projet de convention type joint en annexe,

Les crédits proposés étant inscrits au Budget Primitif 2021,

- Pour le compte 0 23 - Information communication (subvention Radio-Oloron), MM. Raymond VILLALBA et Patrick NAVARROT sortent et ne participent pas au vote,

- Pour le compte 324 - Patrimoine (subvention Trait d'Union), Monsieur Raymond VILLALBA sort et ne participe pas au vote,

- Pour le compte 421 - Centre de loisirs (subvention Centre Social Là Haüt), Monsieur le Maire, Mesdames Marie-Lyse BISTUE, Anne SAOUTER et Anne BARBET sortent et ne participent pas au vote,

- Pour le compte 520 – Interventions Sociales (subvention au MRAP), Mme Sabine SALLE sort et ne participe pas au vote.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **ATTRIBUE** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe,

- **DIT** que les associations bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 5 000 € signeront une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès avec la Commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondant à des montants de subvention compris entre 5000 € et 23 000 €, selon le modèle ci-joint.

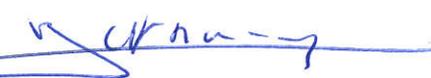
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 8 avril 2021.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 13/04/2021



Le Maire,


Bernard UTHURRY